

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

votants : 27

OBJET :

**SAISON
CULTURELLE 2022
- TARIFS**

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 13 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 décembre 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlène
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,
M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, M. Jean-Luc
PAULHE, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI,
M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN,
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe
RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Marie-José MARTIN qui a donné
pouvoir à Mme Charlène RENARD, Mme Christine CHATEL qui a
donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Cédric
COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Lionel GONNET, M. Thierry
PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle
DUVAL DE LAGUIERCE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle
CLOUCHÉ, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à
M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Mireille NOGUET et M. Stéphane
CLOUET.

Madame Isabelle CLOUCHÉ a été nommée Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 17 DEC. 2021

Publié

le : 17 DEC. 2021

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Dans le cadre de la saison culturelle, le service culturel de la
Ville de L'Aigle a établi une programmation sur le premier
semestre de l'année 2022.

La politique tarifaire se veut accessible au plus grand nombre et
la plus juste possible. Ainsi, un tarif réduit est toujours proposé
aux personnes en recherche d'emploi, bénéficiaires de minimas
spéciaux, aux scolaires et étudiants, aux moins de 25 ans, aux
élèves de l'école de musique et d'art dramatique, au personnel
municipal et aux groupes constitués au minimum de 10
personnes.

Le contenu par genre artistique ainsi que les tarifs proposés figurent ci-dessous :

Vendredi 14 janvier 2022 20h30, salle des fêtes d'Aube	Comédien seul en scène, <i>Jacques Weber</i>	25 € / 15 €
Samedi 26 février 2022 20h30, salle des fêtes d'Aube	Théâtre, <i>Mon meilleur copain</i>	25 € / 15 €

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***AUTORISE Madame RENARD, Maire-Adjoint en charge de la Culture, à signer tous les contrats de la saison culturelle 2022 ;***
- ***APPROUVE les tarifs mentionnés ci-dessus.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE